



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



INSPECTION PÉDAGOGIQUE RÉGIONALE  
LETTRE DE RENTRÉE RELATIVE À L'ORGANISATION  
DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

ANNÉE 2015-2016

Comme chaque année, cette lettre de rentrée fixe les axes importants du fonctionnement de l'EPS et sa contribution aux priorités nationales et académiques. Cette troisième rentrée dans le cadre de la refondation de l'École de la République est une année de préparation des personnels aux évolutions majeures de la rentrée 2016. Nous vous invitons à lire attentivement les derniers textes parus pour donner sens à votre action au quotidien dans vos classes, dans votre établissement dans le cadre des diverses fonctions que vous assumez, dans la conduite des projets que vous menez, dans votre district d'associations sportives, afin d'anticiper la réflexion et l'appropriation des différents dispositifs et contenus pédagogiques préparant leur mise en œuvre à la rentrée 2016.

### **1-Le contexte de rentrée et les textes importants.**

Troisième rentrée de la refondation de l'École de la République, celle de septembre 2015 ouvre une étape déterminante dans l'engagement et la **poursuite de l'évolution des contenus d'enseignement et des pratiques pédagogiques.**

**L'année 2015-2016 doit permettre aux équipes enseignantes et éducatives de s'approprier l'ensemble des évolutions** liées au nouveau socle de connaissances de compétences et de culture, à la nouvelle organisation des enseignements du collège (AP, EPI...), et aux nouveaux programmes. Les nouveaux programmes de la scolarité obligatoire déclinent et précisent les objectifs de connaissances et de compétences définis par le socle commun. Ils entreront en vigueur avec le socle commun à la rentrée 2016.

Un très important plan de formation national et académique sera mis en place à destination de chaque personnel afin de permettre la mise en œuvre de la réforme dès la rentrée 2016.

**L'année 2015-2016 sera également marquée par le projet national de promotion du sport de l'école à l'université (ASEU).** Une année complète dédiée au sport de l'école à l'université pour mettre en exergue la contribution de l'EPS et du sport scolaire aux enjeux éducatifs, au respect des valeurs de la République, à l'égalité d'accès aux pratiques sportives, dans et hors de l'école, dans laquelle chaque partenaire, école, établissement et université est susceptible de s'engager.

Il s'agit de créer ou faire évoluer des événements ou dispositifs sportifs pour lier la pratique sportive à une ambition éducative, culturelle ou citoyenne. Quelques exemples :

- Formation d'un citoyen actif, responsable et solidaire engagé dans un projet concret.
- D'une simple rencontre... vers un lien profond, réel et durable entre deux établissements ou structures (école/collège/lycée/université) : Cycles 3, bac-3/ bac+3.
- Les EPI dans le cadre de la réforme du collège
- Santé, alimentation
- Climat scolaire,
- Intégration de tous les élèves
- Valorisation des jeunes filles
- Ouverture sur l'extérieur
- Relation avec le monde associatif, valorisation de l'Association Sportive

Le sport est entendu au sens large : EPS / sport scolaire et universitaire / dispositifs sportifs (options, SSS, etc.) / TAP / pôles, clubs et fédérations sportives.

La journée nationale du sport scolaire constituera la journée d'ouverture de ce dispositif national qui visera particulièrement à développer les actions autour du « vivre ensemble » et de la santé.

- **La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République**, loi du 8 juillet 2013 parue au JO du 9 juillet 2013.
- **Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture** paru au bulletin officiel du 23 avril 2015 - J.O. du 2-4-2015.
- **La circulaire de rentrée 2015** est parue au BO N° 23 du 4 juin 2015. Circulaire N°2015-085 du 3 juin 2015.
- **Le référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation**. Arrêté du 1-7-2013 -JO du 18-7-2013, paru au BON°30 du 25 juillet 2013.
- **Les orientations pédagogiques pour l'EPS. Inspection pédagogique régionale. Nov. 2013.**
- **La lettre de l'inspection pédagogique régionale EPS n° 7 de mai 2015.**
- **Publication académique pluridisciplinaire : vademecum sur les usages pédagogiques du numérique.**
- **Arrêté du 7 juillet 2015, paru au JO du 28 juillet 2015 créant une unité facultative d'EPS dans le diplôme du baccalauréat professionnel.**
- **Année du sport de l'école à l'université. Circ. N°2015-071 du 13.04.2015 parue au BO N°17 du 23 avril 2015.**
- **Décret N°2015-847 du 9.07.2015- J.O du 11.07.2015 paru au BO N°30 du 23 juillet 2015 : création d'une attestation scolaire du « savoir -nager ».**
- **Arrêté du 9.07.2015-J.O du 11.07.2015 paru au BO N°30 du 23 juillet 2015 : définition du savoir nager et modèle d'attestation scolaire du savoir –nager.**

### **Orientations et priorités éducatives.**

Afin de poursuivre la mise en œuvre de la refondation de l'Ecole de la République, la circulaire de rentrée privilégie trois axes :

- Construire une école plus juste pour offrir à chaque élève un parcours de réussite
- Garantir l'égalité et développer la citoyenneté
- Former et accompagner les équipes éducatives et enseignantes pour la réussite des élèves

Ces axes sont en continuité avec ceux de la circulaire de rentrée 2014. Vous pouvez vous reporter à la déclinaison qui en a été faite pour l'EPS dans la lettre de rentrée de l'inspection pédagogique régionale EPS de 2014. A vous d'opérationnaliser vos projets d'équipe en y donnant une couleur locale qui prend en compte la spécificité de votre contexte d'enseignement.

**Un travail collaboratif et concerté** au sein et entre les équipes disciplinaires (projets d'EPS, d'AS, EPI...) doit permettre de construire la cohérence et la continuité des enseignements. La réorganisation des cycles entre l'école et le collège ainsi que la rédaction de nouveaux programmes disciplinaires par cycle constituent les bases de cette démarche de construction du parcours de réussite de l'élève.

L'EPS comme toutes les disciplines contribue à faire partager les valeurs de la république et à développer la citoyenneté. Nous vous recommandons de vous reporter à l'EPS actualité N°26 paru en juin 2015 qui fait le lien avec les pratiques pédagogiques.

#### **Autres documents :**

Nous vous invitons à vous reporter également à la **lettre de l'Inspection Pédagogique Régionale EPS de Mai 2015** qui précise le fonctionnement et la finalité de la formation professionnelle continue, rappelle des points essentiels de l'organisation de l'EPS et du sport scolaire. De nombreuses informations complémentaires sont en ligne sur le **site EPS de l'Académie**. **Consultez-le régulièrement.**

<http://www.discip.ac-caen.fr/eps/>

Webmestre : **Valérie LOISEAU**

Le **projet académique** est consultable sur le site académique : <http://www.ac-caen.fr>

## **2- Les examens**

### **2-1. En LGT, LP et CFA**

La commission académique d'harmonisation et de proposition de notes (CAHN) constituée d'enseignants nommés par le Recteur est compétente pour l'ensemble des examens (baccalauréat de la voie générale et technologique et de la voie professionnelle, du BMA, du CAP et du BEP). Elle se réunit deux fois par an : en octobre pour valider les protocoles et en juin pour l'harmonisation éventuelle. Elle établit les listes académiques pour les épreuves des examens. Vous trouverez les résultats et analyses dans le rapport annuel des examens.

#### **LISTES ACADEMIQUES**

##### **CAP, BEP et Baccalauréat professionnel en CCF**

**CP1 : saut en hauteur**

**CP2 : VTT**

**CP3 : aérobic**

**CP5 : natation en durée**

**Nouveau : à compter de la session 2016, il est créé pour le baccalauréat professionnel une unité facultative « éducation physique et sportive » évaluée en mode ponctuel terminal. L'épreuve physique est notée sur 16 points en référence au niveau 5 de compétence attendue fixé nationalement. L'entretien est noté sur 5 points.**

##### **Baccalauréat professionnelle**

Epreuve facultative ponctuelle

**LISTE NATIONALE DE L'EXAMEN FACULTATIF PONCTUEL : à paraître au BO.**

**Liste académique : elle sera constituée lors de la CAHN d'octobre.**

##### **Baccalauréat général et technologique**

Enseignement commun, de complément et facultatif en **CCF**

**CP2 : kayak, Voile, VTT**

**CP4 : tennis**

Epreuve facultative **ponctuelle** :

**CP1 : biathlon athlétique** (deux activités à choisir parmi hauteur, disque et 320 m haies)

**CP2 : handball**

**LISTE NATIONALE DE L'EXAMEN FACULTATIF PONCTUEL**

**CP1 : natation de distance**

**CP4 : judo, tennis**

Nous vous invitons à informer précisément les candidats scolarisés dans votre établissement sur les possibilités de choix, mais surtout sur la nature de l'épreuve, la compétence attendue **de niveau 5**, l'épreuve orale.

#### **RAPPEL POUR LES ELEVES INSCRITS EN SECTION SPORTIVE SCOLAIRE:**

Au collège ou au lycée, la participation et les résultats obtenus par un élève aux activités d'une SSS n'ont pas vocation à être évalués pour être notés. En effet, les objectifs et contenus des séances d'entraînement ne répondent pas à un programme national.

Au collège, seuls les apprentissages relevant de l'enseignement obligatoire d'EPS sont notés.

En lycée, un élève inscrit en section sportive scolaire ne peut pas participer à l'enseignement facultatif en CCF en raison de la charge d'entraînement de 3 heures au minimum qui serait à cumuler avec celle de l'option facultative de 3 heures hebdomadaires également. Il peut en revanche s'inscrire pour le baccalauréat, à une des épreuves facultatives **ponctuelles** de la liste académique ou nationale.

#### **VOIE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE, VOIE PROFESSIONNELLE SPORTIFS DE HAUT NIVEAU ET HAUT NIVEAU DU SPORT SCOLAIRE**

Les sportifs de haut niveau sont exclusivement les candidats inscrits sur les listes arrêtées par le ministère des sports (SHN, espoirs et partenaires d'entraînement ainsi que les sportifs signataires d'une convention de formation avec un centre de formation d'un club professionnel).

Les sportifs relevant du haut niveau du sport scolaire (HNSS) sont les lauréats des podiums nationaux scolaires ou jeunes officiels certifiés du sport scolaire au niveau national en classe de seconde et de première.

Tous ces candidats peuvent s'inscrire à l'option facultative EPS. La part réservée à la pratique sportive sera automatiquement validée à 16 points. Un jury académique constitué de professeurs d'EPS notera la partie entretien de 0 à 4 points.

#### **PROTOCOLE POUR LES EXAMENS ET OUTILS D'EVALUATION**

Tous les établissements transmettront **leur protocole**. Nous rappelons que les outils d'évaluation sont construits collectivement et permettent de noter les élèves à partir du référentiel national ou académique. Les points affectés pour chacun des critères ne peuvent être modifiés. C'est leur répartition à l'intérieur de chaque critère qui doit correspondre à des observables et prendre en compte la différenciation filles/garçons.

Protocoles à retourner **uniquement par voie postale**, pour le **30 septembre 2015** à :

**DEC 5**

168 rue Caponière. B.P. 6184

14061 Caen Cedex

## **2-2. En collège**

### **Natation et savoir-nager.**

L'arrêté du 9-7-2015 crée l'attestation scolaire «savoir-nager» et prévoit ses modalités d'obtention. Il entre en vigueur à compter de la rentrée scolaire 2015 et devient la référence commune pour tous les élèves.

Publics concernés : élèves des écoles élémentaires et des collèges publics et privés sous contrat.

**Le savoir-nager correspond à une maîtrise du milieu aquatique.** Il reconnaît la compétence à nager en sécurité, dans un établissement de bains ou un espace surveillé (piscine, parc aquatique, plan d'eau calme à pente douce). **Il ne doit pas être confondu avec les activités de la natation fixées par les programmes d'enseignement.**

"L'attestation scolaire « savoir-nager », délivrée par le directeur de l'école ou par le principal du collège, est incluse dans le livret scolaire de l'élève ; un exemplaire, imprimé selon le modèle fixé par l'annexe 2 du présent arrêté, lui est remis."

Son acquisition est un objectif des classes de CM1, CM2 et sixième (qui constitueront le cycle de consolidation à compter de la rentrée 2016)

**Les modalités d'évaluation en EPS au titre du DNB** entraînent l'organisation et les exigences suivantes :

- L'équipe EPS de l'établissement formalise un **protocole d'évaluation** pour chaque classe de 3<sup>ème</sup>. Celui-ci doit indiquer les APSA retenues et les **modalités de contrôle** : durée des cycles, période de certification et de rattrapage, épreuves adaptées.
- Ce protocole, renseigné par le coordonnateur sous-couvert du chef d'établissement sera **transmis au correspondant de bassin EPS**. L'inspection pédagogique régionale validera ces protocoles.
- **Après validation** de l'inspection pédagogique EPS, une **information de l'établissement** aux **élèves** et aux **familles** précisera l'organisation et les niveaux de compétences et connaissances exigés.

#### **LISTE ACADEMIQUE**

**CP1 : Lancer de disque, golf**

**CP2 : Equitation, voile, VTT**

**CP4 : Ultimate**

Protocoles à retourner pour le **30 septembre 2015** à :  
M. ou Mme X, **correspondant de bassin EPS**  
Adresse de l'établissement d'exercice

**Nous vous remercions de respecter les délais, afin que la commission académique pour les lycées et les correspondants de bassin pour les collèges puissent étudier tous les dossiers.**

#### **3- La formation**

Votre projet de formation s'inscrit dans un projet collectif, celui de l'établissement, de l'équipe EPS ou dans un projet individuel.

Chargée de mission de formation : **Line MAIGRET**, professeur agrégé d'EPS, LP Victor Lépine. Caen.

Nous sommes très attentifs à la qualité des formations et à la participation des enseignants. Nous avons ainsi mis en place un suivi de vos demandes. Nous vous prions d'informer au plus tôt **Line Maigret** de toute absence prévisible, afin que les enseignants sur liste supplémentaire puissent bénéficier de la formation.

[Line.maigret@ac-caen.fr](mailto:Line.maigret@ac-caen.fr)

**Le plan académique de formation (PAF)** sera consultable en ligne, à l'adresse suivante :

<http://www.ac-caen.fr/PAF/>  
**Inscription du 14 septembre au 28 septembre 2015**

**MODIFICATIONS concernant la formation PAF, la formation négociée de secteur et la journée de bassin en EPS.**

La politique académique de formation, toutes disciplines confondues, met l'accent sur la réforme du collège. Un redéploiement du PAF et des adaptations de notre fonctionnement habituel en EPS s'inscrivent dans la stratégie académique de formation des enseignants pour la réforme du collège.

**Ainsi cette année, les formations PAF concernent uniquement les professeurs de LGT et de LP. Ces formations ne seront ouvertes que si le nombre d'inscrits est suffisant. Aussi, nous vous encourageons à formuler 3 vœux.**

**Formations proposées pour les professeurs de lycées** : Athlétisme, les fondamentaux ; Escalade : quelles priorités au lycée ?; Tuice et pédagogie de l'EPS ; Step.

Chaque professeur de collège ainsi que les professeurs de LP accueillant des 3<sup>ème</sup> prépa-pro bénéficieront de 2 journées de formation transversale et de 2 journées de formation disciplinaire.

Ces journées disciplinaires auront lieu au 3<sup>ème</sup> trimestre et seront organisées sur :

- La journée de bassin. En conséquence celle-ci est reportée au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre.
- Une des trois journées de secteur. Chaque délégué de secteur doit donc prévoir de réserver la 3<sup>ème</sup> journée pour une formation sur la réforme du collège. Celle-ci est obligatoire.

Rappel : l'inscription à un stage de formation implique une présence assidue de l'enseignant sur la totalité de l'action de formation. Toute absence engage la responsabilité de l'enseignant et devra être justifiée.

### Les formations diplômantes

**Le CAPEPS réservé : le rectorat assure la formation au dossier RAEP**

**L'agrégation interne : La formation est sous la responsabilité de Pierre-Yves LEVASSEUR**, professeur agrégé, collège Alphonse Allais, HONFLEUR et aura lieu le samedi matin de 9h à 12h à l'UFRSTAPS de Caen.

Nous remercions l'ensemble des formateurs pour leur engagement et adressons aux candidats nos vœux de réussite.

### Inscription aux concours

Nous vous invitons à lire la note de service N°2015-080 du 27 mai 2015 parue au BO N°23 du 4 juin 2015 relative à l'organisation des concours pour la session 2016.

Les inscriptions aux concours de recrutement pour le second degré s'effectuent par internet à l'adresse suivante : <http://www.education.gouv.fr/siac2>

**Du jeudi 10 septembre au jeudi 15 octobre**, 17 heures, heure de Paris.

Il est recommandé de ne pas attendre les derniers jours pour s'inscrire.

Concours réservé, épreuve d'admissibilité : Les candidats à un recrutement réservé dont l'épreuve d'admissibilité ou d'admission repose sur un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) **doivent également imprimer et enregistrer le document revêtu d'un code barre qui devra obligatoirement être utilisé comme page de couverture de leur dossier de RAEP.**

### 4- L'association sportive et le sport scolaire

La journée du sport scolaire aura lieu le **mercredi 16 septembre 2015**.

Les actions devront s'organiser plus particulièrement autour des valeurs éducatives et citoyennes.

Pour les établissements qui n'ont pas encore renseigné le « google drive », les actions conduites le matin et l'après-midi doivent parvenir à l'UNSS régionale pour le **lundi 7 septembre 2015**

Nous vous engageons à tout mettre en œuvre au sein de votre établissement pour que cette journée banalisée pour l'ensemble des disciplines fédère l'ensemble des acteurs et mette en évidence la contribution de l'AS à la réussite des élèves.

### 5 -L'inspection

**Chargé de mission d'inspection pour l'enseignement privé**

**Romuald PATTIER**, professeur agrégé, collège Montgomeri, Troarn

[Romuald.pattier@ac-caen.fr](mailto:Romuald.pattier@ac-caen.fr)

## Le plan d'inspection 2015-2016

Il est élaboré en conformité avec les objectifs académiques et s'établit autour des paramètres suivants :

- titularisation dans un nouveau corps
- les enseignants en fin de 4<sup>ème</sup> échelon, tous les enseignants sans note au-delà du 5<sup>ème</sup> échelon, les enseignants promouvables à la hors classe.
- les promouvables par échelon dont la dernière inspection se situe entre 4 et 5 ans, de manière à préserver l'équité face au rythme des inspections dans l'Académie.

## Répartition des bassins d'inspection

	<b>Sophie GARNIER</b>	<b>Bénédicte LACOSTE</b>
<b>Calvados</b>	Bocage Virois, Caen, Pays d'Auge Grand Caen	Bessin, Caen Grand Caen
<b>Caen</b>	<i>Collèges publics :</i> Pasteur, Hastings, Guillaume de Normandie Villey Desmeserets, Jacques Monod <i>Collèges privés :</i> Institut St Pierre, Sacré cœur, <i>Lycées publics</i> <i>LG :</i> De Gaulle, Victor Hugo. <i>LGT :</i> Fresnel, Rostand <i>LPO :</i> De Laplace <i>LG privé :</i> Jeanne d'Arc <i>LT privé :</i> Institut Lemonnier.	<i>Collèges publics :</i> Henri Brunet, Marcel Pagnol, Dunois, Lechanteur, Jean Moulin. <i>Collèges privés :</i> St Joseph, St Paul. <i>Lycées publics :</i> <i>LGT :</i> Malherbe <i>LPO :</i> Dumont D'Urville <i>LP :</i> Victor Lépine, Camille Claudel <i>LGT privé :</i> Ste Marie <i>LT privé :</i> Ste Ursule <i>LP Privé :</i> Oasis, Notre Dame de fidélité
<b>Grand Caen</b>	Argences, Evrecy, Giberville, Merville Franceville, Mézidon-Canon , Mondeville, Potigny, Thury-Harcourt, Verson, Villers-Bocage	Blainville-sur-Orne, Bretteville-sur- Laize, Colombelles, Douvres, Falaise, Hérouville-St-Clair, Ifs, Ouistreham, St Martin de Fontenay, Troarn
<b>Manche</b>	Sud Manche	Centre Manche, Nord Cotentin
<b>Orne</b>	Bocage Ornais, Centre Orne	Perche- Pays d'Ouche

## Protocole d'inspection

### **Document à renseigner avant l'inspection**

Confirmation d'horaire et d'activité (document à télécharger sur le site EPS) et à retourner par mail avant l'inspection à l'inspectrice ou au chargé de mission.

### **Documents à présenter lors de la visite d'inspection :**

- **La fiche de renseignements personnels** (document à télécharger sur le site EPS).

<b>Ce document est adapté à la discipline et remplace le document commun aux autres disciplines.</b>
--

- **Les documents que vous utilisez régulièrement et qui constituent vos préparations.**
- **Les différents projets :** établissement, EPS, AS, classe, cycle.
- **Un document synthétique** faisant apparaître la cohérence des projets et la pertinence des choix opérés doit être construit par l'enseignant. (ne pas joindre les textes réglementaires, programmes)
- **La programmation** de l'établissement doit être lisible et présentée selon le modèle académique prévu à cet effet dans le document eps.organisation (niveaux de classe et groupes d'activités).
- **La leçon et les précédentes.**

- Les cycles concernant la classe visitée.
- Les procédures d'évaluation.
- Le cahier d'AS.
- L'édition des statistiques de votre AS. Vous veillerez à produire l'évolution des pourcentages de licenciés de la section que vous animez mais aussi de l'ensemble de l'AS. (Les pourcentages sont référés au nombre d'élèves scolarisés dans l'établissement).
- Tout document que l'enseignant jugera utile de présenter complémentirement pour éclairer sa démarche.

Nous vous remercions de constituer un dossier aisément consultable sur le terrain, **que l'inspecteur conserve**, rassemblant de manière organisée toutes ces informations.

### Inspection

- Présence du chef d'établissement pendant la leçon.
- Observation d'une leçon complète sur la base d'une heure (échauffement, situation(s) d'apprentissage, retour au calme) ou d'une séquence d'entraînement à l'AS.
- Entretien individuel d'une heure réunissant l'enseignant et l'inspecteur en tête à tête.
- A l'issue de l'entretien, un échange avec le chef d'établissement

### Entretien d'équipe

Rencontre avec l'équipe pédagogique EPS en présence du chef d'établissement.

### Rapport d'inspection

Au retour du rapport d'inspection, il sera remis en main propre à l'enseignant par le chef d'établissement afin de poursuivre l'échange et de mettre en œuvre les pistes de réflexion proposées.

### Notation

La note attribuée vous sera communiquée après la fin de la campagne d'inspection par les services du rectorat.

### 6 -L'observatoire académique des pratiques

L'observatoire est un outil d'aide au pilotage disciplinaire et complète le dispositif de formation continue en EPS (remboursement des frais). Tout enseignant EPS de l'académie peut participer à une commission en s'adressant au responsable de celle-ci ou à son correspondant de bassin.

Commissions	Responsables	Adresse mail
Le projet	Romuald PATTIER	Romuald.pattier@ac-caen.fr
La scolarisation des élèves en situation de handicap	Sophie Leparlouer Laure Lepelletier	<a href="mailto:Sophie.leparlouer@ac-caen.fr">Sophie.leparlouer@ac-caen.fr</a> <a href="mailto:Laure.lepelletier@ac-caen.fr">Laure.lepelletier@ac-caen.fr</a>
GECCO (jeunes enseignants)	Antoine Jumel	<a href="mailto:Antoine.jumel@ac-caen.fr">Antoine.jumel@ac-caen.fr</a>
Les correspondants de bassin EPS	Jérôme Couenne	<a href="mailto:Jerome.couenne@ac-caen.fr">Jerome.couenne@ac-caen.fr</a>
Groupe arts du cirque et danse	Françoise Lhémy	<a href="mailto:Francoise.lhemery@ac-caen.fr">Francoise.lhemery@ac-caen.fr</a>
Continuité CM2 / 6 <sup>ème</sup>	Jérôme Coupé	<a href="mailto:Jerome.coupe@ac-caen.fr">Jerome.coupe@ac-caen.fr</a>
Les TUICE et EPS	Jean-Luc Henry	<a href="mailto:Jean-luc.henry@ac-caen.fr">Jean-luc.henry@ac-caen.fr</a>
Santé et décrochage scolaire	Véronique Vézien	<a href="mailto:Veronique.vezien@ac-caen.fr">Veronique.vezien@ac-caen.fr</a>
La revue EPS Actualités	Valérie Loiseau	<a href="mailto:Valerie.loiseau@ac-caen.fr">Valerie.loiseau@ac-caen.fr</a>

Les trois regroupements de l'observatoire auront lieu :

- **Mardi 3 novembre 2015**
- **Jeudi 14 janvier 2016**
- **Lundi 25 avril 2016**

La journée BE aura lieu au cours du **3<sup>ème</sup> trimestre**.



Nom	Correspondant BE	EPLE	ville
BLANLUET Thierry Thierry.blanluet@ac-caen.fr	Grand CAEN Lycée	Lycée L. Liard	FALAISE
OCCANSEY Corinne Corinne.occansey@ac-caen.fr	Grand CAEN Collège	Lycée Charles de Gaulle	CAEN
CHOUGAR Rachid Rachid.chougar@ac-caen.fr	Pays d'Auge	Collège Michelet	LISIEUX
RUULT Sylvain Sylvain.ruault@ac-caen.fr	Bessin	Collège Alain Chartier	BAYEUX
SUTEAU Edern Edern.suteau@ac-caen.fr	Bocage Virois	Collège Val de Vire	VIRE
COUPE Stéphanie Stéphanie.coupe@ac-caen.fr	Nord Cotentin	Collège Diderot	TOURLAVILLE
LEFLOUR Patricia Patricia.leflour@ac-caen.fr LEBRUN Loïc Loic.lebrun@ac-caen.fr	Centre Manche	Lycée Charles F. Lebrun	COUTANCES
HAMON Frédéric Frederic.hamon@ac-caen.fr	Sud Manche	Collège Georges Brassens	PONTORSON
HEUZE Jean-Philippe Jean-philippe.heuze@ac-caen.fr	Bocage Ornaï	Collège Jacques Prévert	DOMFRONT
BAUDOUIN Gilles Gilles.baudouin@ac-caen.fr	Centre Orne	Lycée Mezen	ALENCON
MARCHAND Yannick	Perche Pays d'Ouche	Collège André Collet	MOULINS-LA-MARCHE

**Les correspondants de bassin EPS sont vos interlocuteurs privilégiés.** Vous devez les contacter pour tout renseignement non disponible sur le site ou dans les divers documents par l'intermédiaire de leur mel.ouvert. Pour toute autre information nécessitant un avis de l'IA-IPR, vous prendrez l'attache de l'inspecteur.

Adresse électronique : [benedicte.lacoste@ac-caen.fr](mailto:benedicte.lacoste@ac-caen.fr) [Sophie.garnier@ac-caen.fr](mailto:Sophie.garnier@ac-caen.fr)

**Un courrier adressé par voie hiérarchique, c'est-à-dire sous-couvert du chef d'établissement est obligatoire pour toute demande officielle.**

**7- Les animateurs du CARIM** (centre académique de ressources informatiques et multimédias) sont des personnes ressource dans le domaine des TUICE. Ils sont à votre disposition pour vous conseiller et vous aider à utiliser ou créer des ressources informatiques à usage pédagogique. Ils peuvent être sollicités pour intervenir dans les formations de secteur.

**CALVADOS : Nicolas FOUILLARD** : [nicolas.fouillard@ac-caen.fr](mailto:nicolas.fouillard@ac-caen.fr)

**Gilles LE HERISSE** : [gilles.le-herisse@ac-caen.fr](mailto:gilles.le-herisse@ac-caen.fr)

**Jean-luc HENRY** : [jean-luc.herry@ac-caen.fr](mailto:jean-luc.herry@ac-caen.fr)

**Pascal VENENDY** : [pascal.venendy@ac-caen.fr](mailto:pascal.venendy@ac-caen.fr)

**MANCHE : Julien LAMORA** : [Julien.Lamora@ac-caen.fr](mailto:Julien.Lamora@ac-caen.fr)

**Philippe LENOIR** : [philippe.lenoir@ac-caen.fr](mailto:philippe.lenoir@ac-caen.fr)

**Philippe REGNIER** : [philippe.regnier@ac-caen.fr](mailto:philippe.regnier@ac-caen.fr)

**Jérôme HOSTINGUE** : [jerome.hostingue@ac-caen.fr](mailto:jerome.hostingue@ac-caen.fr)

**ORNE : Yannick MARCHAND** : [yannick.marchand@ac-caen.fr](mailto:yannick.marchand@ac-caen.fr)

## **8- EPS ORGANISATION :**

Les documents que vous renseignez en ce début d'année sont essentiels pour l'inspection pédagogique régionale.

**Deux fichiers séparés sont à télécharger (donc aucun document papier ne vous sera envoyé au préalable) et à renseigner :**

- 1- Document **organisation de l'EPS : fiche d'établissement et emploi du temps.**
- 2- Document **programmation établissement.**

Vous veillerez à utiliser uniquement le document actualisé pour cette rentrée et mis en ligne sur le site.

Les horaires d'EPS et les créneaux d'entraînement de l'AS doivent être renseignés avec précision.

Les fichiers sont à télécharger et **doivent obligatoirement être renommés** selon le modèle suivant : N°ETABLISSEMENT\_type d'établissement\_Nom de l'établissement\_Ville de l'établissement.

*exemple : 0500080R\_clg\_DIDEROT\_tourlaville*

**Vous les transmettez ensuite en fichier joint à [epsorganisation@ac-caen.fr](mailto:epsorganisation@ac-caen.fr)**

**pour le 30 septembre 2015. (AUCUN DOSSIER PAPIER)**

**Chaque année, vos collègues professeurs d'EPS qui compilent vos envois doivent renommer vos fichiers. Soyez vigilants.**

## **9- LA COMMUNICATION**

Au regard des nombreux mails reçus à l'inspection pédagogique régionale, il nous paraît utile de vous indiquer les services auprès desquels vous devez vous adresser pour des questions diverses.

Vous devez les contacter pour tout renseignement non disponible sur le site ou dans les divers documents par l'intermédiaire de leur mel.ouvert. Pour toute autre information nécessitant un avis de l'IA-IPR, vous prendrez l'attache de l'inspectrice.

Adresse électronique : [benedicte.lacoste@ac-caen.fr](mailto:benedicte.lacoste@ac-caen.fr) [Sophie.garnier@ac-caen.fr](mailto:Sophie.garnier@ac-caen.fr)

**Attention ! l'adresse électronique [epsorganisation](mailto:epsorganisation@ac-caen.fr) ne doit pas être utilisée pour envoyer des courriers personnels. Nous vous rappelons aussi qu'aucune réponse ne doit être faite pour les courriers expédiés sur la liste enseignants-eps.**

**Nous ne répondons pas aux mails lorsque les réponses sont disponibles sur le site EPS et dans les courriers que vous recevez dans vos établissements.**

Service à contacter	
DEC : division des examens et concours	Organisation des examens, problème technique avec EPSNET, organisation des concours
DIFOR : division de la formation	Mise en stage, convocations
DPE : division des personnels enseignants	Carrière, notation, nomination, service d'enseignement

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux arrivants dans l'académie et aux professeurs stagiaires qui entrent dans le métier.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous une excellente année scolaire.

Caen, le 1er septembre 2015

**Bénédicte LACOSTE**

Inspectrice d'Académie  
Inspectrice Pédagogique Régionale



**Sophie GARNIER**

Inspectrice d'Académie  
Inspectrice Pédagogique Régionale

